

**ENTREPRENEURS, DIRIGEANTS,
VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER DANS
UN PROJET DE TRANSFORMATION ?**

**BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE
JUSQU'À 8000 € POUR VOUS
ACCOMPAGNER DANS LA
REPRISE DE VOTRE ACTIVITÉ !**

*Grâce au Fonds pour l'Amélioration des
Conditions de Travail de l'ANACT.*



NOS ACTIONS

Un **accompagnement individuel et sur mesure** pour mener une démarche concertée, qui intègre les **enjeux de vos conditions de travail** et qui permette de **surmonter la résistance au changement**.

Une **co-construction des diagnostics et des pistes de solutions possibles**.

DURÉE

8 jours d'intervention (maximum) :

- **75 % du temps en entreprise** -
Adaptation au projet, à l'organisation et à l'activité de l'entreprise en concertation avec les intervenants
- **25 % du temps interentreprise**

COÛT DE LA PRESTATION

Grâce au Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FACT) de l'ANACT d'un montant de 8000 €, le reste à charge pour votre entreprise est de 1430 €.

INFORMATIONS ET CONTACT

Chloé ORILLARD - Chargée de mission Emploi-RH

CPME des Pays de la Loire

emploihandicape@cpme-pdl.fr - 07 63 97 41 13